



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Equipement

Question écrite n° 39753

### Texte de la question

M Henri Prat expose à M le ministre des affaires sociales et de l'emploi qu'en date du 6 février 1987 le GIE Lithotritie Diffusion France, sis domaine d'Herete à Bosdarros par Gan (Pyrenées-Atlantiques), a bénéficié d'une autorisation tacite d'acquiescer quatre lithotriteurs extra-corporels. Or, par décision en date du 25 août 1987, cette autorisation a été rapportée alors qu'au même moment d'autres étaient accordées. En outre, le tribunal administratif de Pau, dans son audience du 26 janvier 1988, a invité le ministre des affaires sociales et de l'emploi à présenter le document de recours gracieux de la fédération hospitalière de France dans un délai d'un mois. Il semble qu'à ce jour cette formalité n'ait pas été accomplie. Il lui demande les justifications d'une telle situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Prat Henri](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39753

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1804